

# Christophe Rocancourt, enjôleur à perpétuité

À nouveau pris dans la toile judiciaire, « l'escroc des stars », incarcéré depuis deux semaines, est accusé d'une manipulation impliquant des personnalités inattendues. Notamment Christian Prouteau, ex-« super-gendarme » et fondateur du GIGN. Il est mis en examen aux côtés d'un avocat et d'un notaire.



Delphine de Mallevoüe  
ddemallevoüe@lefigaro.fr

De son insolence ou de ses délits, on ne sait ce qui aiguillonne le plus la pugnacité des juges et subjugué sa cohorte de groupies et de courtisans. Des flics, des princes, des hauts fonctionnaires, des patrons du CAC 40, des avocats, des hommes politiques, des magistrats, des catins et des bandits aussi. Au féminin comme au masculin, à la table des collets montés comme chez les paysans du Bec-Hellouin. Christophe Rocancourt a même les matons dans sa poche, aujourd'hui encore.

De retour en prison depuis deux semaines, l'« escroc des stars » de 47 ans n'a pas eu à demander le quartier réservé aux personnalités. De bonnes grâces, on le lui a offert. « Lui-même ne sait pas comment ni pourquoi, ni d'où ça vient », s'étonne un proche. Six jours après son arrivée à la maison d'arrêt de Fresnes, le 10 octobre, il a été transféré à Fleury-Mérogis au quartier disciplinaire D3, selon le langage administratif, « à l'isolement » en termes pénitentiaires, au « quartier VIP », selon la légende. L'huile des filous ne se mélange pas au vinaigre des bandits.

Seul en cellule, une heure de promenade par jour dans une cour individuelle, une douche par semaine, un « matelas mousse avec sa housse », des couvertures « une en été, deux en hiver », dit le règlement intérieur. La « mise au QD » fait suite à une mise en prévention pour des infractions du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degré, autrement dit pour crime ou délit. Cette fois, la justice en reproche quatre à Rocancourt : « fraude fiscale », « escroquerie », « trafic d'influence », « exercice illégal de la profession de banquier ».

## Récidive de ses carambouilles présumées

Des poursuites qui, d'ordinaire, ne jettent pas les « présumés innocents » dans les geôles de France mais là, c'est différent. Christophe Rocancourt est présumé coupable, précédé d'une tenace odeur de soufre, « condamné à perpétuité à être le symbole de l'escroc », aime à résumer un de ses vieux amis. Sur-tout, sous le coup d'une condamnation en 2012 à seize mois d'emprisonnement dont huit ferme pour « abus de faiblesse » sur la cinéaste Catherine Breillat, il portait un bracelet électronique. Son « bracelet Cartier », ironisait-il, qui écourta ses déjeuners parisiens et l'obligeait à anticiper le trafic routier pour « pointer à l'heure » à son domicile, sous peine d'être « serré » par « les Condé » et de retourner « au placard ». Il lui restait un mois à le porter.

Cueilli à la fraîche à son domicile de Rouen par les policiers de la brigade financière de la police judiciaire parisienne, le 8 octobre, il est transféré au pôle financier à Paris et placé en garde à vue. Mis en examen par les juges Roger Le Loire et Charlotte Bilger, il est placé sous mandat de dépôt de quatre mois par le juge des libertés et écouté. Quatre mois de détention qui ont une valeur intentionnelle de « bonnet d'âne », s'irrite M<sup>e</sup> Jérôme Boursican, l'avocat de Christophe Rocancourt. « Le juge Le Loire n'a pas transmis de mandat de dépôt au juge des libertés depuis sept ans ! s'étonne-t-il. Quant aux trois cols blancs, autres prévenus du dossier, tous ont été relâchés contre caution (de 5 000 à 100 000 euros, NDLR). Or par leur profession d'avocat, de notaire et de gendarme, ne sont-ils pas tous sous bracelet eux aussi, tenus à vie d'incarner rigueur morale et intégrité ? »



L'avocat joue encore la surprise devant la disproportion : « Pourquoi cette affaire de pieds nickelés, où quelques milliers d'euros sont en cause, se retrouve devant le pôle financier, aux côtés des affaires Bygmalion et Karachi ? ! A-t-on placé sous mandat de dépôt les protagonistes de l'affaire Bygmalion où les détournements de factures, eux, sont de 18 millions d'euros ? »

La singularité de ce nouvel acte judiciaire pour Rocancourt n'est pas tant la récidive de ses carambouilles présumées, qui sont bien le minimum quand on les choisit comme métier, que le casting inattendu des dupes et/ou complices supposés figurant au dossier. Le préfet Christian Prouteau, ex-« super-gendarme » et fondateur du GIGN, l'avocat M<sup>e</sup> Marcel Ceccaldi, ami et conseil des chefs d'État africains, et Jean-Michel Vulach, notaire réputé de Pontoise. Tous de la clique à Rocancourt. Interpellés le même jour que lui, ils sont tous mis en examen. Ainsi que sa jeune compagne de 23 ans, accusée de « complicité d'escroquerie ».

Aucun d'entre eux ne se doutait que Christophe Rocancourt faisait l'objet d'écoutes téléphoniques et de filatures. Une surveillance par ricochet, qui concernait à l'origine une enquête sur son « pote » Philippe Ktorza, champion français de poker. Alors que l'as du jeu agaçait les autorités en se faisant depuis plusieurs mois l'ambassadeur du débat sur la fiscalité des joueurs professionnels, la brigade de recherches et d'investigations financières l'a « tracé », puis interpellé et mis en examen. Les écoutes du

Christophe Rocancourt, en octobre 2013. Il n'a jamais été condamné en France pour escroquerie, mais a purgé cinq ans de prison aux États-Unis pour des arnaques.

TESSON/ANDIA.FR

champion révèle un « Chris » qui revient souvent et un tiers « apporteur d'affaires ». Une procédure distincte d'écoutes est ouverte pour Rocancourt.

Les enquêteurs le suspectent d'abord de posséder un compte en Espagne et à Singapour, alors qu'il ne déclare pas de ressources en France où « il mène pourtant grand train », jugent-ils. « D'autres feraient l'objet d'un redressement fiscal, lui on le met en examen ! » s'insurge M<sup>e</sup> Boursican. Jean-Michel Vulach, notaire à l'étude réputée et florissante, entre dans la boucle des conversations avec une histoire de service contre rémunération à Rocancourt, « 10 000 à 13 000 feuilles (euros, NDLR) », selon les écoutes. Le « deal » ? Faire intervenir « un policier » pour régler un problème de ressources humaines à l'étude du notaire. Un salarié contre lequel Vulach a porté plainte pour avoir détourné des fonds à l'étude. Rocancourt dit avoir reçu 5 000 euros. Le notaire dément « avec force », il n'a pas remis d'argent à Rocancourt, il n'y a pas de « corruption active », comme le lui reproche la justice.

## Esbroufe, intention réelle, coup de bluff

Au contraire, défend son avocat M<sup>e</sup> Sylvie Noachovitch, il est « la victime » d'un « système infernal » mis en place par le tandem Rocancourt-Ceccaldi, l'avocat également visé par la procédure. Lequel était le conseil du notaire pour ses dossiers prud'homaux. « Harcelé », « sous emprise », le notaire s'est retrouvé « pris au piège » par leur « omniprésence », « ingérence » et « intimidations ». Au fond, dit M<sup>e</sup> Noachovitch, « mon client a été sauvé par la garde à vue, la justice a ainsi permis de mettre un terme à ce harcèlement ».

Christian Prouteau est lui aussi poursuivi pour des faits de corruption. On lui reproche d'être intervenu auprès du préfet de police de Paris, contre la proposition de rémunération de Rocancourt, afin d'obtenir des papiers à deux immigrées clandestines marocaines, par ailleurs clientes de M<sup>e</sup> Marcel Ceccaldi. Appels et textos parlent de 2 500 €. L'ancien militaire d'élite ne nie pas son intervention mais conteste toute rétribution. Cette somme n'est que le premier versement d'une montre à 5 000 euros qu'il a vendue il y a plusieurs années à Rocancourt sans jamais avoir été payé, affirme sa défense. « Au final, on lui reproche d'avoir voulu rendre service, par simple gentillesse, car ces 2 500 euros n'ont strictement rien à voir avec ça », martèle M<sup>e</sup> Caroline Toby, avocat de Christian Prouteau. Qui a bon espoir, après son audition sur le fond par le juge, de bénéficier d'un non-lieu.

M<sup>e</sup> Marcel Ceccaldi, défendu par M<sup>e</sup> Thierry Herzog, rejette lui aussi toute accusation. Il reconnaît seulement une drôle de rencontre entre les Marocaines, lui et... Kofi Yamgnane. L'ancien ministre de Mitterrand, qui a présenté sa candidature à l'élection présidentielle togolaise de 2010, aurait reçu ce jour-là une enveloppe de 3 000 euros en espèces des mains de Ceccaldi, racontent les enquêteurs. En échange, Kofi Yamgnane assurait « voir Bernard Cazeneuve (ministre de l'Intérieur, NDLR) à la fin de la semaine ». Esbroufe, intention réelle, coup de bluff... nul ne connaît encore les vraies-fausses ficelles de la manœuvre. Dans la procédure, Kofi Yamgnane est convoqué, mais n'est pas mis en examen.

Dans ce sac de nœuds, Christophe Rocancourt devra aussi se justifier d'avoir exercé illégalement la profession de banquier, en prêtant à ses « contacts » nécessaires de l'argent à un taux de 30 %. Son avocat sourit : « Avant il empruntait et ne remboursait pas, maintenant il prête et ne retrouve jamais l'argent ! Il a vieilli... »

Épinglé aux États-Unis où il a purgé cinq ans de prison pour avoir arnaqué des stars de Hollywood dans les années 1990, Rocancourt n'a jamais été condamné en France pour escroquerie. À son casier judiciaire, seules deux mentions : l'« abus de faiblesse » de 2012 et une « filouterie d'hôtel » en 2011. Hors les clous judiciaires, une question, et à laquelle la justice ne répondra pas, se pose finalement : comment des adultes éclairés, peu connus pour être des marionnettes et n'ignorant pas la personnalité de Christophe Rocancourt, peuvent-ils se laisser entraîner dans un tel siphon ? ■



KENZO TRIBOUILLARD/AFP

Pourquoi cette affaire de pieds nickelés, où quelques milliers d'euros sont en cause, se retrouve devant le pôle financier, aux côtés des affaires Bygmalion et Karachi ?

M<sup>e</sup> JÉRÔME BOURSICAN, L'AVOCAT DE CHRISTOPHE ROCANCOURT